

TERRITOIRES  
DU  
**RUANDA-URUNDI**

Nyakatare, le

22 Février 1945.

SERVICE-VETERINAIRE.  
SECTEUR NORD-EST.

N° : 18/VET.26.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro



Réponse au n°

du 19

I. ANNEXE

OBJET :

Préparation des peaux.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

*Reçu 18/2/45  
18/2/Vet.*

Suite à la lettre 85/VET.26 du 14-2-45 de Monsieur le Médecin Vétérinaire Provincial, relative à la préparation des peaux des Bovidés nés ou abattus, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir donner des instructions aux clercs des hangars peaux et leurs ouvriers, aux chefs-s-chefs et dans le sans ci après :

1°/Le transport de la peau du lieu d'abatage au hangar de séchage se fera le plus tôt possible afin de diminuer autant que possible la décomposition des tissus.

2°/Il faut éviter le nettoyage complet du côté interne de la peau. Donc ne pas enlever le tissu conjonctif qui y adhère.

3°/Lors du séchage sous les hangars, il y a lieu de fixer la peau de façon que sa partie antérieure se trouve en bas.

4°/Réduire autant que possible les trous de fixation (soit environ 16 à 17 comme l'indique le croquis ci-joint.

5°/Ne pas trop tendre les cordes, la peau doit céder aux mouvements limités de la main.

Le Dr. Vétérinaire du Secteur N/E.  
Docteur G. DELIDIMITRIOU

*G. Delidimitriou*

A Monsieur l'Administrateur Territorial de et à  
KIBUNGU.

TERRITOIRES

DU

UANDA-URUNDI

Nyakatare, le

SERVICE-VETERINAIRE.

SECTEUR NORD-EST.

N° : .....

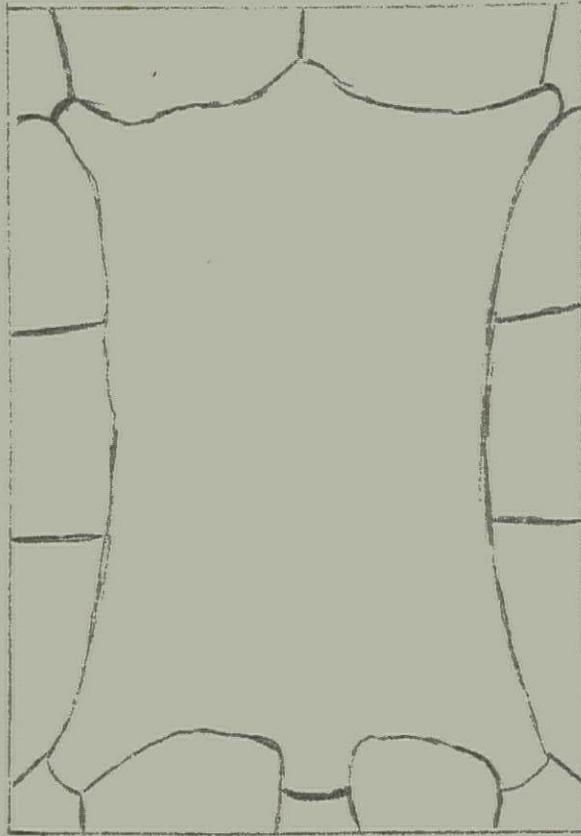
Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° .....

du ..... 19 .....

ANNEXE

OBJET :



Ysa le 14/2/1948.  
signé.

Dr. Ch. Merckx.